



Janvier
2013

COMPTE-RENDU
DES ACTIVITES
DE L'ANNÉE 2012



Fête Ranzadouly et Berbezies

SOMMAIRE

Edito 2

Les Séances du Conseil Municipal 3 à 12

L'État Civil 13

Finances 14-15

Investissements et Travaux 2011 16 à 18

Projets 2012 19 à 21

Communauté des Communes Arize 22

Vie Communale 23 à 25

Vie Associative 26 à 30

L'École 31

L'Agenda 31

Sabarat d'Autrefois 32

Merci aux associations pour leurs articles, et à la commission communication qui ont contribué à l'élaboration de ce numéro.

Mairie de Sabarat

1, place du Pradet
09350 SABARAT

Tel : 05 61 69 91 08
Fax : 05 61 69 57 70

Email : mairiedesabarat@orange.fr

www.sabarat.fr



À l'occasion de cet éditorial, je souhaite en premier lieu exprimer à chacune et chacun d'entre vous mes vœux de bonne et heureuse année 2013.

L'année 2012 qui se termine a été riche en événements que nous avons vécus, chacun selon ses idées mais pas toujours dans le bon sens : regardons les choses en face. La crise est là et il est parfois bien difficile d'y échapper même pour une collectivité comme la mairie de Sabarat car elle prend plusieurs visages :

- Crise économique, avec des subventions de plus en plus difficiles à obtenir qu'elles viennent de l'État ou des autres collectivités locales. Et que dire des prêts bancaires qui sont devenus quasiment impossibles à obtenir à des taux raisonnables. Conséquences des projets qui sont reportés comme l'aménagement prévu en bordure de l'Arize avec un terrain multisports et une aire de pique-nique.

- Crise morale, avec une société qui se replie sur elle-même et des personnes qui ne veulent pas faire d'efforts pour l'intérêt collectif. Conséquences, des projets qui ne coûtent rien et qui améliorent la qualité de vie des Sabaratois, financés par des syndicats près desquels la commune est adhérente, sont à revoir et remis pour l'année suivante avec le risque de voir ces travaux se réaliser au profits d'autres municipalités.

- Crise morale encore avec des associations qui ont de plus en plus de mal à trouver des adhérents et des animations de village qui sont de moins en moins fréquentées. L'esprit de solidarité, la joie de se retrouver qui faisait la force de notre ruralité sont en train de se perdre au profit de comportements plus égoïstes.

Il faut donc remercier encore plus, les associations qui font vivre notre village et tous les sabaratois qui encouragent les encourage en participant à leurs animations.

Pour ce qui est des projets prévus, ils verront le jour avec du retard mais vous pouvez compter sur la détermination de la municipalité pour les mener à bien malgré tous ces contre-temps.

2012 est derrière nous. Vive 2013.

Encore une fois, permettez-moi en mon nom et au nom de toute l'équipe municipale de vous souhaiter une très bonne année.

*Santé, bonheur pour vous et votre famille,
et la réalisation de vos souhaits et projets
à venir*

Bonne et heureuse année 2013

Votre Maire

NILHORAT Laurent



Ensemble, transmettons
le meilleur.

Ce numéro peut être téléchargé en version couleur sur <http://www.sabarat.fr>

Les Séances du Conseil Municipal

30 JANVIER 2012

Présents : MM. MILHORAT Laurent - DUPONT Christophe - LACANAL Carole - REY Didier - DELANAUD Camille
IQUIA Arlette - MARROT Berthe - RHODES Patrick - SOUQUE Josée.

Absents excusés : Monsieur BAQUIE Christophe (procuration à Mme MARROT Berthe).
Madame BARRE Patricia (procuration à Mme SOUQUE Josée).

DÉLIBÉRATIONS

BASE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée
L'article 1447 I du Code Général des Impôts indique qu'à l'instar de l'ancienne taxe professionnelle, la Cotisation Foncière des Entreprises est due chaque année par les personnes physiques ou morales qui exercent à titre habituel une activité professionnelle non salariée en France.

Cette contribution a comme base d'imposition la valeur locative foncière des seuls immeubles à la disposition des entreprises, les équipements et biens mobiliers étant donc exclus.

Selon l'article 1647 D du Code Général des Impôts, le principe d'une cotisation minimale est maintenu. Ainsi, les conseils municipaux peuvent fixer le montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum. Ce montant est obligatoirement compris :

- Entre 203,00 euros et 2 030,00 euros pour les contribuables dont le montant du chiffre d'affaire ou des recettes hors taxes est inférieur à 100 000,00 euros au cours de la période de référence.

- Entre 203,00 euros et 6 000,00 euros pour les autres contribuables.

A défaut de délibération, le montant de la base minimum est égal au montant de la base minimum de la taxe professionnelle appliqué en 2009

Après avoir entendu les explications sur la cotisation minimum, le Conseil décide de maintenir le système actuellement en vigueur.

Pas de prise de délibération pour la diminution libre du montant de la base minimum de la Cotisation Foncière des Entreprises. La base est inchangée.

*Lecture de la délibération.
Votée à l'unanimité.*



AUTORISATION DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2012

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales a prévu:

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Pour mémoire les dépenses d'équipement du budget primitif 2011 et des décisions modificatives s'élèvent au total à 104 500 €, non compris le chapitre 16. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 26 125 €.

Il y a de ce fait lieu d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2012, selon la répartition suivante:

- pour le chapitre 20 : 250€
- pour le chapitre 21 : 12 250€
- pour le chapitre 23 : 13 375€
- pour le chapitre 020 : 250€

Total : 26 125 €

Lecture de la délibération autorisant Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité*

Les Séances du Conseil Municipal

DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Suite à l'acquisition du terrain de M. BOUBILA, la commune souhaite l'aménager en une zone multi-loisirs.

Celle-ci sera composée d'une aire multisports, d'une zone de jeux pour enfants de 2 à 7 ans et d'une zone pique-nique.

Descriptif et coût des travaux		
Descriptif	Montant HT	Montant TTC
Terrain Multisports	27 378 €	32 744 €
Plate-forme terrain	12 286 €	14 694 €
Jeux enfants et aire de pique-nique	9 646 €	11 537 €
Maçonnerie et grillage	12 635 €	15 111 €
TOTAL	61 945 €	74 086 €

Financement des travaux		
Nature	% montant HT	Montant
Etat – DETRR	30	18 584 €
Département	20	12 500 €
Région	20	12 500 €
CAF	5	3 200 €
TOTAL AIDES	75	46 784 €
Commune	25	15 161 €

Délibérations de demandes de subventions d'investissements :

- Etat – DETR ;
- Département ;
- Région ;
- CAF.

Lecture des délibérations
Votées à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

ÉLAGAGE PLATANES

Les platanes situés promenade de l'Ario, place du Chanoine POUECH, et avenue des 4 chemins ont été élagués.

Les branches ont été broyées au 4 Chemins pour des raisons de sécurité.

NETTOYAGE BÉTON DÉSACTIVE

L'employé municipal nettoiera le désactivé dès que les gelées seront terminées (Mars).

ASSAINISSEMENT

Réunion de chantier début février, pour début des travaux début mars

CARRIERE

La carrière rouvrira début mars

FONTAINE DE L'ARIO

Proposition de réduire la surface de la fontaine de l'Ario en mettant de chaque côté des jardinières. A l'étude.

RPI SABARAT - LES BORDES

Risque de fermeture d'une classe, il n'y a pas le seuil mais c'est à l'appréciation de l'inspecteur d'académie. Voir action à mener dans l'année en partenariat avec le RPI de Campagne- La Bastide de Besplas -Daumazan sur Arize où un poste va être supprimé.

07 MARS 2012

Présents : MM. MILHORAT Laurent - DUPONT Christophe - REY Didier - LACANAL Carole - BAQUIE Christophe
DELANAUD Camille - IQUIA Arlette - MARROT Berthe - RHODES Patrick - SOUQUE Josée.

Absents excusés : Madame BARRE Patricia (procuration à Mme SOUQUE Josée).

DÉLIBÉRATIONS

INSCRIPTION DES TRAVAUX D'EFFACEMENT DU RÉSEAUX AU PROGRAMME D'ÉLECTRIFICATION RURALE DU SDCEA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'effacement du réseau Aérien BTA, issu du P5 « MIREBAIL », route du Mas d'Azil, le Syndicat Départemental des Collectivités Électrifiées de l'Ariège a chargé la Société SPIE SUD OUEST d'effectuer des travaux ayant pour but l'amélioration esthétique de ces réseaux.

Le coût des travaux est estimé à 33 000 euros T.T.C. L'intégralité de la somme est prise en charge par le SDCEA.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet et propose l'inscription de ces travaux sur un futur programme d'électrification rurale.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, après en avoir délibéré, adopte le projet et sollicite le Syndicat afin que ces travaux puissent faire l'objet d'une proposition d'inscription sur un futur programme d'électrification rurale.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.

Les Séances du Conseil Municipal

PRÉSIDENCE ET MAÎTRISE D'OUVRAGE SITE NATURA 2000

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées-ariégeoises (S.M.P.N.R.P.A.) dans laquelle il est rappelé qu'à compter du 1er janvier 2012, l'État va être obligé de mettre les structures animatrices en concurrence sous forme d'appel d'offre pour la Présidence et la Maîtrise d'ouvrage des sites Natura2000.

Le bureau du S.M.P.N.R.P.A. a exprimé un accord de principe pour prendre éventuellement la Présidence et la Maîtrise d'ouvrage des sites Natura 2000 qui le concernant, à la condition que les communes concernées le souhaitent et lui en fassent la demande expresse.

Le Conseil municipal est donc invité à délibérer sur deux questions :

- Votre commune souhaite-t-elle prendre la Présidence du Comité de pilotage et donc la Maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000 qui la concerne ?
- Si non, la commune souhaite-t-elle que la Présidence et la Maîtrise d'ouvrage soit éventuellement confiée au S.M.P.N.R.P.A. ?

Le Conseil municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré :

- **Refuse** de prendre la Présidence et la Maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000 qui concerne la commune,
- **Accepte** que la Présidence et la Maîtrise d'ouvrage soient confiées au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées-ariégeoises.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.*

PARTICIPATION FOND UNIQUE HABITAT

Dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, le fond unique habitat permet d'aider les ménages en difficulté, d'une part, à faire face aux frais d'accès au logement (dépôt de garantie, caution solidaire, frais d'agence, frais d'installation, premier mois de loyer) et d'autre part à se maintenir dans un logement (aide aux impayés de loyers, de factures d'eau, de téléphone ou de chauffage).

COMPTE DE GESTION

Le compte de gestion fourni par M. le Percepteur retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (2010)	PARTS AFFECTÉES A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2011	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2011
Budget Principal				
Investissement	11 363,81	0,00	- 61 061,14	- 49 697,33
Fonctionnement	101 637,20	0,00	80 703,63	101 637,20
TOTAL	113 001,01	0,00	19 642,49	132 643,50

*.Lecture de la délibération pour l'approbation du Compte de Gestion pour l'année 2011.
Votée à l'unanimité.*

Il est demandé aux communes par le département de participer au Fonds Unique Habitat en fonction de leur population.

Pour la commune de Sabarat, la subvention au financement du FUH pour l'année 2011 s'élève à 614 euros.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.*

COMPTE ADMINISTRATIF

Le Compte de Gestion est le document comptable fourni par M. le Percepteur et le Compte Administratif est le relevé des opérations effectuées par la Mairie pour l'année 2011.

Les résultats des deux documents sont identiques.

Présentation du Compte Administratif par M. le Maire, le Compte de Gestion est mis à la disposition du Conseil Municipal.

Pour consulter le Compte Administratif 2011 veuillez vous rendre à la page spéciale finance de ce numéro

Afin de voter la délibération et pour tout débat éventuel, M. le Maire quitte la salle.

La présidence du Conseil Municipal est prise par DUPONT Christophe, Premier Adjoint.

*Lecture de la délibération d'approbation du Compte Administratif pour l'année 2011.
Votée à l'unanimité.*

M. le Maire reprend la présidence de la réunion du Conseil Municipal.

AFFECTATION DE RESULTAT

AFFECTATION EN RÉSERVE R 1068 EN INVESTISSEMENT	49 697,33
REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002	132 643,50

*Lecture de la délibération pour l'affectation des résultats.
Votée à l'unanimité.*

Les Séances du Conseil Municipal

QUESTIONS DIVERSES

ECOLE

Blocage à la rentrée.

Actuellement 46 élèves sur le RPI Sabarat/Les Bordes : 5 élèves ont quitté l'école cette semaine.

Comptage, nous sommes en situation de fermeture d'une des trois classes.

PHOTOCOPIEUR

Remplacement du photocopieur actuel par un copieur neuf SHARP MX 2010 pour la mairie.

Remplacement du photocopieur de l'école par un copieur reconditionné.

Contrat actuel : 240.50 € HT/mois

Nouveau contrat : 243.00 € HT/mois

BIBLIOTHEQUE

Un projet de réaménagement de la bibliothèque est à l'étude en collaboration avec la communauté des communes.

COMITE DES FÊTES

Monsieur le maire remercie les nombreux sabaratois qui se sont déplacés lors de la réunion du 18 février 2012. Lors de cette réunion, un nouveau Comité des Fêtes a été formé.

La fête locale aura donc bien lieu.

11 AVRIL 2012

Présents : MM. MILHORAT Laurent - DUPONT Christophe - REY Didier - LACANAL Carole - BARRE Patricia DELANAUD Camille - IQUIA Arlette - MARROT Berthe - RHODES Patrick - SOUQUE Josée.

Absents excusés : Monsieur BAQUIE Christophe (procuration à Mme. MARROT Berthe).

DÉLIBÉRATIONS

RACCORDEMENT HTA/BTA/BT SOUTERRAIN S/P5 MIREBAIL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du raccordement HTA/BTA/BT souterrain S/P5 « MIREBAIL », le Syndicat Départemental des Collectivités Électrifiées de l'Ariège souhaite effectuer des travaux d'effacement et de renforcement de réseaux.

Le coût des travaux est estimé à 149 500 euros T.T.C.

L'intégralité de la somme est prise en charge par le SDCEA.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet et de proposer l'inscription de ces travaux sur un futur programme d'électrification rurale du SDCEA.

Le Conseil Municipal adopte le projet et sollicite le Syndicat afin que ces travaux puissent faire l'objet d'une proposition d'inscription sur un futur programme d'électrification rurale.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité*

EXTENSION DES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE L'ARIZE

Lors du conseil communautaire du 29 février 2012, la Communauté des Communes de l'Arize a délibéré afin d'acquérir les deux compétences suivantes :

- ouverture, entretien et balisage des sentiers de randonnée ;
- plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics intercommunaux.

Elle demande maintenant à toutes les communes de se prononcer sur ce transfert de compétences de la commune vers l'intercommunalité.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.*

CONVENTION DE MANDAT VOIRIE AVEC LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle que La COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARIZE, dans le cadre d'un marché public, réalise pour l'ensemble des communes du canton le programme de travaux de voirie 2012.

Il informe le conseil municipal que la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 - relative à la maîtrise d'ouvrage publique - prévoit dans son titre premier la conclusion d'une convention ayant pour objet de confier au mandataire (la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARIZE) l'exécution des travaux.

Le conseil municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- approuve la convention de mandat annexée à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette décision.

*Lecture Convention de mandat travaux de voirie 2012.
Lecture Délibération donnant pouvoir de signature au
maire pour la convention de mandat travaux voirie 2012*

Votée à l'unanimité

SUBVENTION VERSÉE AU CENTRE D'ACTIONS SOCIALES (CCAS)

Suite à l'exposé de son rapporteur Monsieur MILHORAT Laurent et l'avis de la commission des Finances réunie le 14 Mars 2012, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le versement **d'une subvention de 2 800 Euros au Centre Communal d'Action Sociale.**

DIT que l'inscription budgétaire nécessaire au paiement figurera au Budget Général de l'exercice 2012.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.*

Les Séances du Conseil Municipal

SUBVENTIONS 2012 ASSOCIATIONS

Vu les différentes demandes de subventions présentées par les associations de SABARAT et la coopérative scolaire de l'école de SABARAT,
Vu l'avis de la commission des Finances réunie le 14 Mars 2012,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions suivantes

ASSOCIATIONS	SUBVENT° en €
Comité des Fêtes	4 200
École Coopérative	750
Chasse	250
Pêche	250
Déportés	65
Foyer rural	600 (dont 200 € remboursement animation repas intergénération)
Asso. Moto Course	250
Pétanque	250
Observatoire	250
TOTAL	6 865

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

TAUX IMPOSITION 2010

Sur proposition de la commission des impôts réunie le 10 Mars 2012 et après l'analyse du Budget Primitif, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

d'augmenter les taux d'imposition
des quatre taxes de façon uniforme
d'un montant de 1 % pour l'année 2012

Taxes	Taux d'imposition avant augmentation	Taux d'imposition 2012
D'habitation	14,84	14,99
Foncière (bâti)	7,83	7,91
Foncière (non bâti)	72,49	73.21
Professionnelle	24,43	24,67

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2012

Présentation du Budget Primitif 2012 par M. le Maire.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

Pour consulter le Budget Primitif 2012, veuillez vous rendre à la page spéciale finance de ce numéro

QUESTIONS DIVERSES

COMMUNAUTE DES COMMUNES DE L'ARIZE

Budget Primitif 2012

Fonctionnement : 1 940 037 €
Investissement : 1 429 889 €

TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Bon travail qui avance vite

20 JUIN 2012

Présents : MM. MILHORAT Laurent - DUPONT Christophe - REY Didier - LACANAL Carole - BARRE Patricia DELANAUD Camille - RHODES Patrick - MARROT Berthe .

Absent : Monsieur BAQUIE Christophe (procuration à Mme. MARROT Berthe).
Madame IQUIA Arlette (procuration à M. DUPONT Christophe).
Madame SOUQUE Josée (procuration à Mme BARRE Patricia).

DÉLIBÉRATIONS

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État, Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Une indemnité de gestion d'un montant de 287,94 euros (brut) et une indemnité de confection du budget d'un montant de 30,49 euros (brut) seront versées pour l'année 2011 à Monsieur Thierry Montagne, Receveur Municipal.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.

Les Séances du Conseil Municipal

DÉCISION MODIFICATIVE BP2012-01

Monsieur Laurent MILHORAT, expose que les crédits de certains articles du Budget sont insuffisants pour le règlement des dépenses d'Investissement de l'exercice 2012.

Il y a lieu de voter des crédits complémentaires en section d'Investissement pour régulariser les écritures.

Désignation Article		
Num/Chap	Libellé	Dépenses
2158	Autres installations, matériel et outillage	+ 2 186
2315	Installation, matériel et outillage	- 2 186

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.

TRAVAUX du SDCEA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du programme FACE A/B 2012 le Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de l'Ariège demande à la Commune son avis sur le projet.

Le coût des travaux est estimé à 5 800.00 euros T.T.C. (Cinq mille huit cents euros T.T.C.) L'intégralité de la somme est prise en charge par le SDCEA.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet et propose l'inscription de ces travaux au programme FACE A/B 2012.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, après en avoir délibéré, adopte le projet et sollicite le Syndicat afin que ces travaux puissent faire l'objet d'une proposition d'inscription au programme FACE A/B 2012.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

POINT PLUI ARIZE

Étude zonage en cours de réalisation.
Le PLUI sera réalisé dans l'intérêt de la commune.

ASSAINISSEMENT

Travaux presque finis - Le SMDEA a eu un problème route du Mas avec la traverse d'un terrain de particulier.

ACTES ADMINISTRATIFS

Le premier dossier a été enregistré par la Conservation des Hypothèques

RIVIERE

L'arbre, qui entrave la rivière en face la gare, est pris en charge par M. GERVAIS en 2013.
Monsieur le Maire va le recontacter.

ECOLE

Fermeture annoncée - Comptage 55 élèves.
Le 30 juin 2012 manifestation à Les Bordes Sur Arize

AMENAGEMENT ROUTE DU MAS D'AZIL PROPOSITION FINANCIERE CABINET ETUDE

Monsieur le Maire a contacté le Cabinet PROJETUDE représenté par Monsieur MORALES Stéphane, afin qu'il réalise une étude de faisabilité relative à l'aménagement de la Traverse du village RD 119 (Grand Rue et route du Mas).

Le Conseil municipal :

- ACCEPTE que cette mission pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'aménagement de la Traverse du village RD 119 (Grand Rue et route du Mas) soit confiée au Cabinet PROJETUDE représenté par Monsieur MORALES Stéphane ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents ;
- NOTE que le montant de la rémunération forfaitaire pour cette mission sera de 3 520,00 € HT soit 4 209,92 € TTC dépenses prévues au Budget primitif de 2012.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.

EVACUATION EAU DE LA GOUTTE AUX QUATRE CHEMINS SUR LA GOUTTE D'AMBAX

La municipalité souhaite dévier l'eau de la Goutte qui ruisselle le long de la mairie, pour des raisons d'esthétique et de propreté du village.

Il convient donc de détourner cette eau pour qu'elle se déverse dans le lit de la Goutte d'Ambax, toute proche.

Vu les différentes propositions transmises,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise S.AR.L. VIVANCOS LOUIS

pour les travaux mise en place de la déviation de l'eau de la Goutte vers la Goutte d'Ambax pour un montant de 3 873,50 € HT soit 4 632,71 € TTC.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

SUBVENTION TERRAIN MULTISPORTS

- DRR (Etat): refusée
Possibilité de redéposer la demande en 2013;
- Conseil Régional : refusée
Demande FRI pour 2013
- Conseil Général : refusée
Demande FDAL pour 2013
Réalisation reportée de un an.

SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Régional Midi Pyrénées a attribué au titre du Fonds Régional d'Intervention (FRI) pour l'année 2011, les subventions suivantes :

- une subvention de 1 300 € pour le panneau lumineux ;
- une subvention de 600 € pour le changement des volets de la salle du Langoust ;
- une subvention de 320 € pour le changement du matériel informatique.

Les Séances du Conseil Municipal

04 OCTOBRE 2012

Présents : MM. MILHORAT Laurent - DUPONT Christophe - LACANAL Carole - REY Didier - DELANAUD Camille
IQUIA Arlette - MARROT Berthe - SOUQUE Josée.

Absents excusés : Monsieur BAQUIE Christophe (procuration à Mme. MARROT Berthe)
Madame BARRE Patricia (procuration à M. SOUQUE Josée).
Monsieur RHODES Patrick (procuration à M. REY Didier)

DÉLIBÉRATIONS

TRANSFERT DE COMPETENCES A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES

Monsieur le Maire expose que :

- des communes de la Communauté de Communes de l'Arize sont sollicitées pour l'implantation d'éoliennes,

- de tels projets nécessitent l'instauration d'une Zone de Développement de l'Éolien,

- le dépôt d'une demande de création de ZDE sur le territoire de la Communauté de Communes suppose le transfert à la Communauté de Communes de la compétence « Étude, Délimitation et Création de Zones de Développement de l'Éolien »,

- conformément à l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la définition des compétences transférées des Communes à la Communauté de Communes, est fixée par la majorité qualifiée des Communes, requise pour la création de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte le transfert de la compétence « Étude, Délimitation et Création de Zones de Développement de l'Éolien » à la Communauté de Communes de l'Arize et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la réalisation de cette affaire.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

MANDAT POUR TRAVAUX DE RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINES

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Monsieur le Maire rappelle que la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ARIZE, dans le cadre des travaux de restauration du petit patrimoine, s'est portée maître d'ouvrage de l'opération

Notamment, pour la commune de SABARAT dans le cadre des travaux de restauration de la fontaine de l'Ario qui ont coûté 7 777,03 € TTC et pour lesquels une subvention de 4 612,83 € a été versée soit 3 164,20 € TTC restant à la charge de la commune.

Il informe le Conseil Municipal que la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 – relative à la maîtrise d'ouvrage public – prévoit dans son titre premier la conclusion d'une convention ayant pour objet de confier au mandataire (la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ARIZE) l'exécution des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve la convention de mandat annexée à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette décision.

Lecture de la convention
Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRIMITIF 2012

Monsieur Laurent MILHORAT, Maire, expose que les crédits de certains articles du Budget sont insuffisants pour le règlement des dépenses de Fonctionnement de l'exercice 2012.

En effet, les travaux réalisés par le SDCEA ou le paiement des intérêts si ces travaux ont été financés par l'emprunt ne doivent plus être mandatés à la section investissement mais à la section fonctionnement (cotisations) car la commune a transféré ses compétences pour l'éclairage public au SDCEA.

Il y a lieu de voter des crédits complémentaires en section de Fonctionnement pour régulariser les écritures.

Désignation Article		
Num/Chap	Libellé	Dépenses
6554	Contributions aux organismes de regroupement	+ 3 800
2315	Dépenses Imprévues	- 3 800

Le Conseil Municipal approuve et vote en dépenses, en section de fonctionnement, pour l'exercice 2012 les suppléments de crédits indiqués ci-dessus.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

Les Séances du Conseil Municipal

QUESTIONS DIVERSES

NUMEROTATION DES RUES

Suite à plusieurs réclamations de non réception du courrier suite au changement de factrice et à un problème de numérotation des voies, une nouvelle numérotation des voies est à l'étude, impliquant des changements de numérotations pour certains administrés.

D'ici la fin de l'année, une étude afin d'attribuer un numéro à chaque administré va être lancée.

TRAVAUX SDCEA : IMPLANTATION TRANSFORMATEUR

La pose du transformateur a été proposée sur des terrains dont les propriétaires refusent de céder 4 m² de terrain pour réaliser cette opération. Le dossier est donc bloqué.

La commune devra envisager d'implanter ce transformateur sur la zone artisanale.

Le transformateur sera alors à plus de 30 mètres de ces terrains constructibles et cela entraînera des frais de viabilisation pour la commune.

Lors de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), ces terrains auront de fortes chances de ne pas rester constructibles.

CHAUFFAGE TEMPLE

Demande de l'ACERF d'aide pour le changement du chauffage du temple.

Le Conseil Municipal s'interroge sur le fait que l'installation ne soit pas réalisée par un professionnel et que les normes de sécurité ne soient pas respectées (cuve à l'intérieur).

Si l'ACERF le souhaite, il propose de monter un dossier pour des aides permettant la mise aux normes de l'électricité du Temple.

SALLE DU LANGOUST - PHOTOVOLTAIQUE

Afin de rapporter des revenus nouveaux à la commune, M le Maire a chargé Didier REY Maire Adjoint de réaliser une étude pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente

Une société a réalisé une étude primaire (société COGESUN – Villeurbanne) :

Superficie de toiture 180 m² de toiture - Prix du KW/Heure produit 0,24 cents

Gain sur une année :

Coût de l'installation

Paiement par crédit 128 000 € tout compris remboursé sur 17 ans (annuité 5550 € environ)

Production estimée

1888.5 kWh/kWc par an soit un montant de 14 535.44 € annuel.

Soit un profit annuel d'environ 9 000 € par an.

Afin d'affiner cette étude, de calculer quels seront les revenus qui pourront être réalisés par la commune et voir ce que propose les entreprises, il sera intéressant de réaliser une étude de faisabilité.

Un appel d'offre d'étude de faisabilité va donc être lancé.

TRAVERSE SABARAT / ROUTE DU MAS

La Société PROJETUDE va présenter un plan d'aménagement avec rigole centrale (d'ici la fin de l'année 1er plan).

Ce dossier devra être présenté en Commission de traverse d'agglomération du Département de l'Ariège car il s'agit d'une route départementale.

ROND POINT DES 4 CHEMINS

Une étude avec feux tricolores va être demandée pour un choix définitif et une présentation en Commission de traverse d'agglomération du Département de l'Ariège car il s'agit d'une route départementale.

Pour rappel les autres axes de réflexion on déjà été chiffrés :

Mini giratoire : 22 000 €

Sur élévateur (gendarme couché) : 4 000 € environ chacun

QUESTIONS DIVERSES

1 – Goudronnage du chemin du 19 mars 1962

Afin que Monsieur Yvan BARTHE puisse accéder à sa propriété, Monsieur Jacques POUSSOU avait cédé une partie de son terrain à la commune (par délibération de 1978).

Le chemin du 19 mars 1962 a donc été goudronné jusqu'au portail de Monsieur Yvan BARTHE.

2 – Changement du matériel de l'employé communal

Le matériel de l'employé communal étant vétuste (20 ans), la Commune a fait l'acquisition d'un taille-haie, d'une tondeuse et d'une débroussailluse pour un montant de 2 816,58 € TTC.

3 – Maisons Grand Rue

Pour la maison 5 Grand Rue, dont le toit s'est effondré la semaine dernière, Monsieur Le Maire et Monsieur REY Maire Adjoint rencontreront Monsieur MILLOT vendredi 12 octobre pour voir quelles sont ses intentions. Un arrêté de péril ordinaire sera également émis.

Pour la maison 3 Grand Rue, appartement aux Domaines (Ex Mirami SANS), la commune a déjà pris un arrêté de péril. Les domaines ne faisant rien pour améliorer la situation, monsieur le Maire proposera aux voisins de porter plainte pour non entretien de la maison après avoir réalisé un constat d'huissier.

5 – Travaux des 4 chemins

Monsieur VIVANCOS doit réaliser les travaux de déviation de l'eau de la Goutte et poser une fontaine. Date prévue de réalisation : fin d'année 2012

6 – École

Le poste menacé de fermeture a été ré-ouvert. Le RPI compte actuellement 60 élèves dont 20 à Sabarat.

7 – Aménagements

Mise en place Promenade de l'Ario d'un cadre poubelle pour les sacs jaunes (coût environ 900 €).

Mise en place de deux panneaux de voie sans issue : Route de Mirebach et route communale parallèle à la route de l'Observatoire

Les Séances du Conseil Municipal

29 NOVEMBRE 2012

Présents : MM. MILHORAT Laurent - DUPONT Christophe - REY Didier - LACANAL Carole - DELANAUD Camille - MARROT Berthe - SOUQUE Josée.

Absent : Madame IQUIA Arlette (procuration à M. DUPONT Christophe)
Monsieur BAQUIE Christophe (procuration à Mme MARROT Berthe).
Madame BARRE Patricia (procuration à M. SOUQUE Josée).
Monsieur RHODES Patrick (procuration à M. REY Didier).

DEBAT PLUI

Présentation (par Monsieur Hervé BARTHE de la Communauté de Communes de l'Arize) et débat du projet d'aménagement et de développement durable du PLUI de l'Arize

Remarques effectuées :

AXE 1 : SCENARIO DE DEVELOPPEMENT :

- 1100 à 1200 m² par logement neuf. Quid des parcelles entre 1000 et 1800 m².
- Solution à trouver pour éviter la rétention foncière (impôt ?)

AXE 2 : ENCOURAGER ET FACILITER LES PROJETS DE DIVERSIFICATION ET PRODUCTIONS SPECIFIQUES

- Développer production et transformation des châtaigneraies – Rajouter figueraies

AXE 3 : DIVERSIFIER LA GAMME DE LOGEMENTS, FAVORISER LA MIXITE SOCIALE AVEC UN RYTHME ADAPTE

- Intégration de l'habitat social (ne pas faire des quartiers entiers avec de l'habitat social)
- Lutte contre l'habitat indigne (avec quels moyens ?)

PRODUIRE UN URBANISME DE QUALITE ARCHITECTURALE ET ENVIRONNEMENTALE

- Réinvestir les bâtiments anciens vacants (avec quels moyens ?)

DÉLIBÉRATIONS

BUDGET 2012 : ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Thierry MONTAGNE, Comptable du Trésor Public du Mas d'Azil, n'a pu réaliser le recouvrement de la somme 258,50 euros.

Ce montant concerne la gestion de la cantine scolaire 2010 et 2011.

En l'occurrence, le comptable susmentionné demande l'allocation en non valeur des créances précitées.

Le Conseil Municipal, prend acte et après examen des restes à recouvrer, délibère et approuve l'admission en non valeur des impayés en cause et demande que la dépense s'y rapportant soit inscrite à l'article 6541 du budget général de l'exercice 2012.

Lecture de la délibération

Votée à l'unanimité

ORGANISATION CONCERT DE NOEL

Monsieur Laurent MILHORAT, Maire de la Commune de SABARAT informe l'assemblée que la commune souhaite organiser comme l'an dernier un concert de Noël le 15 décembre 2012 à 18h au Temple de Sabarat.

Le concert sera donné par une chorale d'enfants et d'adultes

Prix de la prestation : 500 euros

Une collecte pour le téléthon sera mise en place.

Un courrier sera adressé à Madame NORRAULT, Présidente du Conseil Presbytéral.

Lecture de la délibération

Votée à l'unanimité

DESIGNATION DE L'AGENT RECENSEUR

Monsieur Laurent MILHORAT, Maire de la Commune de SABARAT informe l'assemblée que la commune procédera en 2013 au recensement de la population sur son territoire.

Pour mener à bien cette opération, il y a lieu de procéder au recrutement d'un agent recenseur et de fixer la rémunération de l'agent recenseur.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- décide que Madame LAC Edwige est recrutée pour assurer les fonctions d'agent recenseur ;
 - Les heures de travail réalisées par l'agent recenseur seront rémunérées en heures supplémentaires sur une période de 3 mois allant du 1er Janvier 2013 au 31 mars 2013, sur l'indice majoré/brut : 316/333, catégorie C, Adjoint Administratif de 1ère Classe ;
- Il est formellement interdit à Madame LAC Edwige d'exercer sa mission dans le cadre de ses fonctions au niveau de la Collectivité.

Lecture de la délibération

Votée à l'unanimité



Les Séances du Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRIMITIF 2012

Monsieur Laurent MILHORAT, Maire de la Commune de SABARAT expose que les crédits de certains articles du Budget sont insuffisants pour le règlement des dépenses d'Investissement de l'exercice 2012.

Il y a lieu de voter des crédits complémentaires en section d'Investissement pour régulariser les écritures non prévues au Budget primitif 2012 :

- 1544 € Achat d'une tondeuse
- 1273 € achat d'un taille-haies
- 144 €
- 3 165 €
- 2 € achat a l'euro symbolique de 2 parcelles pour la régularisation de chemins communaux.

Désignation Article		
Num/Chap	Libellé	Dépenses
21571	Matériel roulant	+ 1 544
21578	Autre matériel et outillage de voirie	+ 1 273
2188	Autres immobilisations corporelles	+ 144
2138	Autres constructions	+ 3 165
2112	Terrains de voirie	+ 2
2315	Installations, matériel et outillage techniques	- 6 128

De même, des opérations d'ordre doivent être réalisées concernant :

- les opérations patrimoniales Restauration du petit Patrimoine

Désignation Article		
Num/Chap	Libellé	Dépenses
2138-041	Autres constructions-opération d'ordre	+ 4 613
Num/Chap	Libellé	Recette
13251-041	Subventions GFP de rattachement-opération d'ordre	+ 4 613

- les opérations patrimoniales Régularisation Chemin Communal (2 actes)

Désignation Article		
Num/Chap	Libellé	Dépenses
2112-041	Terrains de voirie-opération d'ordre	+ 998
Num/Chap	Libellé	Recette
1384-041	Subventions Communes-opération d'ordre	+ 998

- les opérations patrimoniales Voirie 2011 Quote-part DETR

Désignation Article		
Num/Chap	Libellé	Dépenses
2151-041	Réseaux de voirie-opération d'ordre	+ 3 818
Num/Chap	Libellé	Recette
13251-041	Subventions GFP de rattachement-opération d'ordre	+ 3 818

Le Conseil Municipal approuve et vote en dépenses, en section d'investissement, pour l'exercice 2012 les suppléments de crédits indiqués ci-dessus.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Quelques dates :

- 8 décembre 2012 : marché de Noël ;
- 15 décembre 2012 : chorale chants de Noël ;
- 22 décembre 2012 : arbre de Noël des enfants de la commune ;
- 12 janvier 2013 : vœux de la municipalité ;
- 14 avril 2013 : repas intergénération.

Recensement 2013



Depuis le jeudi 17 janvier, a débuté officiellement le recensement de la population de Sabarat. Jusqu'au 16 février prochain, se dérouleront donc les opérations auprès de tous les citoyens de notre commune. C'est Edwige LAC qui effectuera le recensement sur Sabarat. Vous allez donc recevoir sa visite. Sachez qu'elle est titulaire d'une carte officielle, qu'elle devra vous présenter, et qu'elle est tenue au secret professionnel pour respecter la confidentialité des renseignements que vous devrez lui fournir. Soit vous répondez au questionnaire du recensement, soit ils

vous remettront un questionnaire à remplir, qu'ils récupéreront lorsque vous l'aurez complété. Vous comprendrez donc que votre participation est essentielle et obligatoire. En effet, un recensement est un acte civique d'une très grande importance, qui donne une photographie exacte de la population du pays.

Sabaratoise et sabaratois, soyez coopératifs, réservez à Edwige le meilleur accueil. C'est l'avenir qu'elle prépare avec vous.



Naissances

Le 18 Mars 2012,
MÜLLER Julian,
fils de MILHORAT Nathalie et MULLER Jean Noël

Le 26 Mars 2012
GIBAUT CHIL Fannet e et Ernest
Fille et fils de CHIL Noëlle et GIBAUT Virgil

Le 5 juillet 2012
MORENO LAMBERT Kisslone
fils de LAMBERT Stéphanie et MORENO Jimmy

Le 10 Juillet 2012
PUYSEGUER Arthur
fils de M. et Mme PUYSEGUER Sacha

Le 26 Août 2012
DELCROIX Eliot
fils de SAUNIER GAëlle et DELCROIX Arnaud

Le 23 Octobre 2012
RHODES Soline
fils de BRIERE Stéphanie et RHODES Patrick

Toutes nos félicitations aux parents et aux grands parents.

Décès

Le 06 Janvier 2012
WERNERT Jeanine
à l'âge de 85 ans

Le 2 Février 2012
LEAL RAMIREZ Ignacio (Natcho)
à l'âge de 37 ans

Le 22 Mars 2012
MASSIP Michel
à l'âge de 58 ans

Le 27 Mai 2012
REVOCAT Aimé
à l'âge de 88 ans

Le 7 Juin 2012
HUC Amélie
à l'âge de 97 ans

Le 7 Septembre 2012
ALCANTARA Louis (Lilou)
à l'âge de 80 ans

Le 24 Novembre 2012
CORTES Louis
à l'âge de 78 ans

Toutes nos condoléances aux familles.

Mariage

Le 21 Juillet 2012,
Mme HACKLINGER Yvet e et M. VIALA Roger

Le 4 Août 2012
Mlle REMY Céline et AÏTA Rodolphe

Tous nos voeux de bonheur.

Nouveaux Arrivants

- Mlle. CAUSSATIERES Laurie et Mr. LOURDES
Julien, chemin du Calbust

- Mlle BRACK et Mr. ALLAIN, route de Pailhès

- Mme. et Mr. AMOR et leurs enfants, route de
Pailhès

- Mr. MOREAU, rue Miegavielle

- Mme. SCHENKEL Rahel et Mr. LE MOUEL
Christian et leurs enfants, promenade de l'Ario

- Mme. SAUNIER Gaëlle et M. DELCROIX Arnaud
et leurs enfants, Lastoujagues

- Mme. CHIL Noëlle et Mr. GIBAUT Virgil,
Lastoujagues

Bienvenue à Sabarat.

*A ce jour, certains administrés ont peut-être été oubliés sur cet e liste. Veuillez nous en excuser. A l'avenir,
il serait souhaitable que les nouveaux arrivants dans la commune viennent se présenter à la mairie.*

Finances : le Compte Administratif 2011

Sous le signe des réalisations d'investissement

Le compte administratif, adopté à l'unanimité, en séance du conseil municipal le 07 mars 2012, représente l'étape incontournable permettant de constater et d'analyser l'utilisation qui a été faite des deniers publics.

FONCTIONNEMENT

Atténuation de charges	907,37
Produits des services de domiciliation	5 381,77
Impôts et taxes	136 148,09
Dotations Particulières	83 910,86
Autres Produits de gestion courante	37 096,95
Produits financiers	4,91
Produits exceptionnels	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	A 263 448,95
Charges à caractère général	59 389,38
Charges de personnel	85 255,83
Autres charges de gestion courante	23 485,25
Charges financières	14 615,86
Opérations d'ordre	0,00
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	B 182 746,32
RESULTAT DE L'EXERCICE	A-B=C 80 703,63
RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE 2010	D 101 637,20
PART AFFECTÉE INVESTISSEMENT 2011	E 0,00
RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE 2011	C+D-E 182 340,83

Un investissement selon nos moyens

Achat terrain Boubila + Notaire : 9 304,89 €
 Voirie 2010 : 27 901,59 €
 Matériel Informatique : 2 797,59 €
 Fresque Salle du Langoust : 2 100 €
 Chaises salle du Langoust : 1 342,33 €
 Frais d'études : 4 207,59 €
 Remplacement extincteurs : 540,32
 Changement convecteurs appart Mairie : 1 138,56 €
 Panneau Lumineux : 10 405,20 €
 Volet roulant Salle du Langoust + Elec : 4 695,41 €
 Remboursement Emprunts : 24 465,83 €

Recettes d'investissement dominées par le remboursement de la TVA de l'investissement 2010...

Subvention Région : 1 900 €
 Subvention Département (FDAL) : 289 €
 Fonds de Compensation de la TVA : 26 746,12
 Opération Patrimoniales : 34 585,66 €

Recettes de fonctionnement, en hausse grâce a une année exceptionnelle de nos revenus de location ..

Dotations particulières (État) : 78 904,86 €

- Dotations Globales Fonctionnement : 63 315 €
 - Compensation : 11 364 € - Fond Dep. TP : 5 006 €
 - Dotation Élu local : 2 793 €

Autres produits gest° courantes : 37 096,95 €

- Carrière Zago: location + fortagé 2011 : 24 426,45 €
 - Location salle du Langoust : 1 525 €
 - Location Appartements Mairie : 8 977,58 €
 - Location Garages : 2 167,92 €

Des dépenses de fonctionnement stabilisées

Charges à Caractère Général : 59 389,38 €

- Électricité : 12621,50 € - Carburant : 1 583,45 €
 - Cantine : 9 351 € - Frais affranchissement : 793,47 €
 - Fêtes et Cérémonies : 909,98 €
 - Frais Télécoms : 1 885,60 € - Fuel : 1 947,35 €
 - Entretien Voies et Réseaux : 3 482,26 €

Charge du personnel : 85 255,83 €

- Rémunérations : 57 743,10 €
 - URSSAF : 11 042 € - Caisses Retraites : 12 351,84 €

Autres charges de gest° courante : 23 485,25 €

- Indemnités Maire et Adjoints : 12 311,92 €
 - Subventions Assos : 7 115 € - CCAS : 2 800 € ...

Charges financières : 14 615,86 €

INVESTISSEMENT

Subvention d'investissement	2 189,00
Dotations fonds divers réseaux	26 746,12
Emprunts et dettes assimilées	0,00
Opérations d'ordre entre sections	0,00
Opérations patrimoniales	34 585,66
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	F 63 520,78
Immobilisations incorporelles	2 484,32
Immobilisations corporelles	46 019,44
Immobilisations en cours	16 626,67
Remboursement d'emprunts	24 865,83
Opérations patrimoniales	34 585,66
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	G 124 581,92
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	F-G=H - 61 061,14
RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTES	I 11 363,81
SOLDE EXÉCUTION INVESTISSEMENT	H+I -49 697,33

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT

Affectation en réserve R 1068 en investissement	49 697,33
Report en fonctionnement R 002	132 643,50

L'excédent de fonctionnement reversé en investissement sera de 49 697,33 € qui résulte du montant résultat de l'exercice - 61 061,14 € plus l'excédent de résultats antérieurs reportés 11 363,81 €.

Il reste alors 132 643,50 € en excédent de fonctionnement : 182 340,83 € montant du solde d'exécution de fonctionnement moins 49 697,33 €

Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune sur une année. Il permet de contrôler la gestion de la commune, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. Parallèlement, le trésorier principal, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif

Finances : le Budget Primitif 2012

**Un budget de fonctionnement calculé au plus juste
pour un programme d'investissements ambitieux.**

FONCTIONNEMENT

Électricité : 13 000 € - Combustible : 2 500 € - Carburant : 2 000 € Eaux Potable/Usée : 2 000 € - Repas Cantine : 10 000 € - Assurances : 4 100 € Frais Télécom : 2 000 € - Taxe Foncière : 2 800 € - Fêtes & Cérémonies : 1 000 € Maintenance (copieur, logiciels) : 1 500 € - Entretien Voies et Réseaux : 4 000 € Fournitures Scolaires : 1 500 € - Fournitures Administratives : 1 500 € Frais Affranchissement : 1 000 € Entretien Matériel Roulant : 500 € - etc..	Charges à Caractère Général	64 950
Rémunération : 59 000 € - Rémunération personnel extérieur (ATSEM) : 7 000 € Cotisations URSAF : 12 000 € - Cotisations Retraites : 13 000 € - etc..	Charges de Personnel et Frais Assimilés	93 350
Indemnités Maire/Adjointes : 12 500 € - Subventions Associations : 7 000 € Subvention CCAS : 2 800 € - etc..	Autres Charges de Gestion Courante	24 050
Intérêts d'Emprunts : 14 000 € - etc..	Charges Financières	14 100
	Dépenses Imprévues Fonctionnement	72 944
AUTOFINANCEMENT	Virement à la section d'Investissement	98 095

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	373 489
---	----------------

	Atténuation Charge&Produits Financiers	2 000
Cantine : 4 500 € - Concession Cimetière : 200 € - etc..	Produits Services, Domaine et Vente	5 200
Taxe d'Habitation : 49 237 € - Taxe Foncier Bâti : 20 704 € Taxe Foncier Non Bâti : 10 836 € - CFE : 14 780 € - IFER : 28 167 € Taxe Droits de Mutations : 5 000 € - GIR : 1 407 € - CVAE : 5 778 €	Impôt et Taxes	137 311
Dotation Globale de Fonctionnement : 63 611 € - Dotation Élu Local : 2 734 € Compensations Exonérations des Taxes : 9 623 € - etc.	Dotations et Compensations État	81 330
Carrière : 4 500 € - Appartements : 5 000 € - Garages : 2 200 € Salle Langoust : 2 300 €	Autres Produits de Gestion Courante	15 000
	Excédent de Fonctionnement Reporté	132 643

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	373 489
---	----------------

INVESTISSEMENT

	Dépenses Imprévues d'investissement	0
	Remboursement d'emprunts	25 700
Voirie : 32 100 € - Étude Traverse Sabarat (Grand Rue - Route du Mas) : 4 500 € Terrain Multisports : 32 500 € - Plate-forme Terrains : 15 000 € Aménagement Terrain : 15 000 € - Jeux enfants + Aire de Pique-Nique : 12 000 € Viabilisation Zone Artisanale : 24 000 € - Changement extincteurs : 500 € Fontaine : 3 200 € - Réalisation de documents : 1 000 €	Réalisations d'investissement	139 800
Subvention FDAL Voirie : 4 581 €	Opérations Patrimoniales	4 581

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	219 778
--	----------------

	Solde d'exécution reporté	0
AUTOFINANCEMENT	Virement de section de fonctionnement	98 095
Fonds Compensation TVA : 10 305 € Excédent de Fonctionnement Capitalisé : 49 697 €	Dotations fonds divers réseaux	60 002
État : 18 500 € - Département de l'Ariège : 20 000 € Région Midi Pyrénées : 15 000 € - CAF : 3 200 €	Subvention d'Investissement	56 700
	Emprunt et dettes assimilées	400
Subvention FDAL Voirie : 4 581 €	Opérations Patrimoniales	4 581

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	219 778
--	----------------

Acte majeur de la vie municipale, il montre qu'elles sont les orientations choisies par le conseil municipal. Le budget primitif ou prévisionnel établit les recettes et dépenses pour l'année à venir. Il doit impérativement être équilibré dans les deux sections. Il est appelé primitif, car il est susceptible d'évoluer en cours d'année à la suite de dépenses ou de recettes imprévues. Ces ajustements du budget sont effectués grâce à des décisions modificatives (DM).

Investissements et Travaux 2012

Assainissement

COÛT ESTIMATIF

407 000 € A LA CHARGE DU SMDEA



La tranche d'assainissement concernant la fin de la Grand Rue et la route du Mas a été réalisée cette année de juin à Septembre par l'entreprise Vivancos.

Les tests d'étanchéité ayant été positifs, le Syndicat Mixte Départemental Eaux et Assainissement (SMDEA) doit maintenant donner le feu vert aux habitants concernés par cette tranche pour qu'ils puissent

réaliser leur branchement.

Études pour l'aménagement routier et la sécurisation de la traverse du village



Consciente que les voitures traversent notre village de plus en plus vite et que la population de notre village est très préoccupée par cette problématique, la commune a lancé fin 2012 une étude de faisabilité afin de



réaliser des aménagements sur la route du Mas d'Azil. Cette étude a été confiée au Cabinet PROJETUDE (après renseignement auprès des services du Département). Cette étude doit permettre à la mairie de bien choisir les aménagements à réaliser afin de ralentir les automobilistes qui traversent trop vite notre village. En effet plusieurs possibilités ont été évoquées lors du premier rendez-vous avec le Cabinet PROJETUDE : Passage alternatif avec rétrécissement, feux tricolores, gendarmes couchés, ect... Le projet devra aussi prendre en compte la loi relative à l'accessibilité avec un cheminement piéton de 1,40 mètres minimum. A certains endroits la largeur entre les habitations, peu large, nous pose plusieurs problématiques.

Ces aménagements seront couplés avec des travaux d'embellissement, qui s'intégreront dans la politique de remise en valeur du village menée par la commune depuis quelques années avec l'embellissement du centre bourg et de la rue de la Garinière.

Le cabinet d'étude rendra une première esquisse en début d'année 2013. Il y aura ensuite une présentation à la population des travaux envisagés.

Lorsque le projet sera finalisé, notre dossier devra être présenté en commission Traverse d'agglomération du Conseil Général de l'Ariège.

Suite à l'aval du Conseil Général, il faudra alors aller chercher les financements qui nous permettront de réaliser l'opération auprès de nos partenaires État, Région et Département.

Nous saurons alors si les finances de la commune peuvent supporter le poids de tels aménagements sur une ou plusieurs années.

Des aménagements plus sommaires, sont aussi à l'étude pour l'axe Pailhes - Les Bordes : Feux tricolores, surélévation du mini giratoire franchissable, gendarmes couchés ...



Investissements et Travaux 2012

Réfection Voirie Communale



Un seul chemin a été rénové en 2012 : le chemin du 18 mars.

Mais l'hiver 2012, avec de la neige et du verglas, a beaucoup endommagé les chemins communaux.

Les dépenses engendrées par l'entretien de la voirie communale pèsent énormément sur le budget de notre village.

Pour entretenir nos 9,2 kilomètres de chemins, la commune vient de dépenser en trois ans près de 70 000 €.



Un programme de réfection des voies communales va être réalisé en 2014 afin de prévoir l'investissement à réaliser pour les trois ans à venir afin de lisser la dette.

N'oublions pas non plus le travail effectué par notre employé municipal pour boucher les «nids de poule» des chemins pour que ceux-ci aient une durée de vie plus longue.

A ce sujet, n'hésitez pas à signaler ces nids de poule en mairie ou à l'employé municipal afin qu'ils soient rebouchés avant une dégradation plus importante de la route.

Entretien des voies communales



La commune doit aussi pour entretenir nos 9,2 kilomètres de chemins, tondre à l'épaveuse les bordures de ces chemins.

Chaque année, l'entretien de la voirie nécessite trois ou quatre passages de l'épaveuse pour couper l'herbe des fossés afin d'assurer la sécurité et d'améliorer le confort des usagers des chaussées communales.

Ceci représente près de 60 kilomètres linéaires de fossés.

L'acquisition en 2011 d'une épaveuse neuve et d'un tracteur permet à la commune d'être autonome.

Il n'est pas besoin de préciser la maîtrise de Thierry LAROQUE notre employé municipal, conducteur averti de cette imposante machine, qui, avec le savoir-faire qu'on lui connaît, mène ce genre d'engin au doigt et à l'œil.

Aménagement cours de l'école

La cour de l'école a été lors des vacances de la Toussaint réaménagée. Les bordures qui entouraient les anciens marronniers que la mairie avait dû abattre pour des raisons de sécurité, ont été enlevées. En effet, ces bordures représentaient un danger pour les élèves de notre école.



De plus pour pallier au manque d'ombre lors des journées de soleil un mûrier platane a été planté au milieu de la cour de récréation. Nous lui souhaitons d'être le protecteur de plusieurs générations d'élèves de la commune.

Investissements et Travaux 2012

Changement de matériel pour les espaces verts

coût
2 817 €



La municipalité a doté les ateliers municipaux de nouveaux matériels pour entretenir les espaces verts, en remplacement des anciens qui, après presque vingt années de bons et loyaux services, montraient des signes de faiblesse.

Ayant largement été amortis la commune a donc réinvesti dans une tondeuse pour 1 544 €, un taille haie pour 493 € et un rotofil

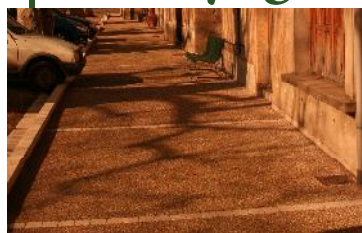
pour 780 €.

Le montant total de ce ré-équipement acheté aux Établissement MARCHANT à Pamiers est donc de 2 817 €.

Cet équipement de professionnel aux normes en vigueur permettra à notre employé municipal d'entretenir les nombreux espaces verts de notre commune lorsque l'herbe retrouvera de sa vigueur, en toute sécurité.



Nettoyage béton désactivé



Le nettoyage du béton désactivé du centre bourg a été effectué au mois de mai et juin 2012. Effectué en deux fois suite à une panne du karcher loué à l'entreprise PONS, il a rendu un nouvel éclat au béton désactivé qui se couvre de mousse et de différents dépôts.

Cette opération est effectuée tous les deux ans par notre employé municipal.



Élagage des platanes

coût
3 085 €

SOIT PRÈS DE
93 € LE PLATANE



La première partie du plan triennal d'élagage des platanes (reconduit jusqu'en 2015) a été effectué au mois de mars par l'entreprise CLANET.

Elle a concerné les platanes de la Promenade de l'Ario, de la place du Chanoine Pouech et des Quatre Chemins.

Pour les platanes des Quatre Chemins un surcoût a été engendré par l'utilisation d'un broyeur à végétaux afin de sécuriser au plus vite la Départementale.

Nombre de platanes concernés : 33 dont 13 avec utilisation du broyeur



Suite à cette taille, tous les platanes de la commune ont été traités contre les parasites une première fois en mars (feuilles et branches) et une deuxième fois en juin (tronc).

Projets 2013

Les Projets de la commune pour l'année 2013 sont pour un grand nombre des projets qui n'ont pu se réaliser sur l'année 2012.

A cela deux raisons principales :

- La première une raison financière avec des subventions de plus en plus difficiles à obtenir comme pour l'aire multi-loisirs.
 - La seconde un refus de propriétaires pour céder un emplacement pour un transformateur électrique, ceci ayant entraîné le retard de toutes les opérations d'esthétique et de renforcement des réseaux prévues sur la commune par rebond.
- La municipalité va donc pour relancer ces projets déposer des dossiers de subventions sur d'autres secteurs et pour les problèmes de terrains installer le transformateur sur un terrain lui appartenant.

L'année 2013 sera donc à la finalisation de ces projet et à la mise en forme des études déjà débutées en 2012 comme l'aménagement de la traverse de Sabarat

Aire de Multisports

COÛT ESTIMATIF

30 000 €



Ce projet prévu en 2011, puis en 2012 a été retardé car les subventions demandées par la municipalité au Département, à la Région et à l'État n'ont pas été attribuées. Un nouveau dépôt de demandes de subvention sur des secteurs différents va être lancé pour une réalisation en 2013.

Le projet est identique à celui qui devait voir le jour en 2012

Cette structure sera composée de :

- 2 Basket Goal Hand avec oreilles, de palissades latérales et main courante
- Équipements sportifs (but et filets de but, paniers de basket, poteaux et filets multifonctions)
- Gazon synthétique sablé (si le budget nous le permet)

Ce terrain multi-sports, d'une surface de 8 mètres sur 18, permettra de pratiquer 8 sports : football, basket, tennis ballon, handball, hockey sur gazon, volley, badminton ou tennis.

Il pourra servir à tous les jeunes (et moins jeunes) du village mais aussi et surtout à l'école ou au CLAE tout proche.



Aire de Pique-nique et Jeux pour enfants



Pour compléter cette installation, une aire de jeux pour les enfants de 2 à 10 ans sera réalisée sur le terrain acheté l'an dernier à Monsieur Boubila.

Un coin pique-nique sera aussi mis en place.

Ce projet d'aménagement pourra être réalisé si les finances de la communes le permettent et si les subventions sont suffisantes.

Des travaux seront nécessaires pour sécuriser le site (changement du grillage, accès ..).

Électrification

COÛT
A LA CHARGE DU SDCEA HORS ÉCLAIRAGE PUBLIC



Suite aux travaux d'assainissement un effacement des réseaux électriques et PTT, va être réalisé par le Syndicat Départemental des Communes Électrifiées de l'Ariège (SDCEA).

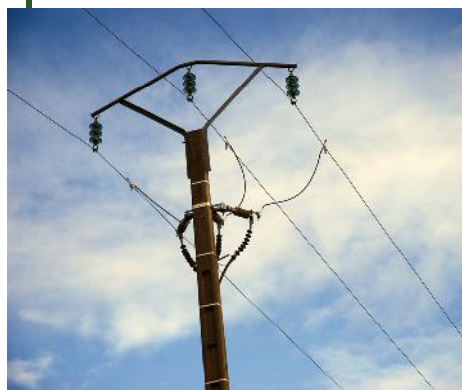
Route du Mas, les candélabres vont ainsi être remplacés et les réseaux PTT effacés pour une harmonisation avec le reste du village. Les réseaux PTT qui n'ont pas été effacés dans le centre bourg vont l'être lors de cette opération.

Début de travaux premier semestre 2013.



Renforcement et eplacement des réseaux

COÛT
A LA CHARGE DU SDCEA



Un autres gros chantier va aussi être entrepris par le SDCEA : le renforcement du réseau avec la pose de deux transformateurs.

Cette opération n'a pu être réalisée en 2012 car les propriétaires des terrains susceptibles d'accueillir un transformateur n'ont pas répondu favorablement au demande du SDCEA et de la mairie. Un transformateur identique à celui installé au jardin public face à la

mairie sera donc installé dans la zone artisanale.

Il permettra de mieux fournir électriquement toutes les habitations de la zone. (Transformateur actuel de la zone utilisé à 160%)

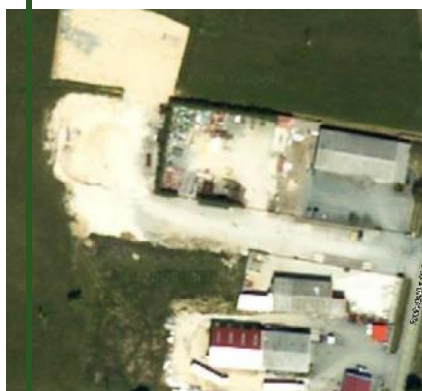
Il sera couplé avec l'effacement de la ligne moyenne tension qui traverse la zone artisanale.

Début souhaité des travaux premier semestre 2013.



Viabilisation Zone Artisanale

COÛT ESTIMATIF
10 000 €



Suite à l'aménagement de la zone artisanale et à la création de 3 nouvelles parcelles, la municipalité va profiter des travaux d'effacement de la ligne moyenne tension qui traverse cette zone pour amener l'électricité, l'eau et les lignes PTT à ces trois parcelles.

Pour l'assainissement, les trois parcelles étant en zone d'assainissement autonome, la mairie n'aura pas à amener les réseaux correspondants.

Chaque propriétaire de la parcelle devra avec l'autorisation du SDCEA avoir son assainissement autonome.

Début espéré des travaux premier semestre 2013.

Travaux sur l'arrivée d'eau de la Goutte au Quatre Chemins

COÛT
4 633 €



Afin d'arrêter l'écoulement permanent de l'eau de la Goutte qui ruisselle jusqu'à la mairie, la municipalité a décidé de détourner cette eau pour qu'elle se déverse dans le lit de la Goutte d'Ambax.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise VIVENCOS qui a déjà réalisé deux tranches d'assainissement sur notre commune avec succès et efficacité.

Suite à cette modification une fontaine plus esthétique que le robinet actuel sera installée.

Un panneau signalant «eau non analysée» sera installé près de cette fontaine.

Études pour l'aménagement routier et la sécurisation de la traverse du village

COÛT
4 210€

Comme expliqué dans les page précédente la commune va en 2013 finaliser l'étude de la traverse de Sabarat, sur le secteur Grand Rue - Route du Mas avec une présentation à la population.

Elle sera alors présentée en traverse d'agglomération du département pour validation.

Cette étude nous servira à chiffrer le projet pour une demande de subvention pour l'année 2014.

Pour le secteur des Quatre Chemins (Routes du Carla, Daumazan et Pailhes), un aménagement sans embellissement va être étudié pour exécution dans l'année si possible : gendarme couché, feux tricolore ou passages alternat.



Réfection des WC Municipaux

COÛT ESTIMATIF
2 000 €



Si les finances de la commune le permettent les Wc municipaux seront rénovés avec l'installation de matériaux adaptés qui permettront un meilleur entretien .

En augmentant la capacité d' arrivée de l'eau, des chasses d'eau pour espaces publics seront installées.

Cette augmentation de l'arrivée d'eau évitera le gel en hiver se qui permettra à la municipalité de laisser ces WC à disposition toute l'année. Un nouveau lavabo et une pose d'une nouvelle faïence sont aussi a l'étude.

Élagage et traitement des platanes

COÛT ESTIMATIF
2 000 €



L'élagage des platanes, échelonné sur trois années, concernera les platanes taillés en 2010. Ceci concernera donc en 2013, les platanes du Quai du Rebarat et la moitié des platanes de la place du Coustou. Soit 25 platanes.

Taille prévue courant février.

Après quoi, tous les platanes de la commune seront traités contre les parasites .



PLU Intercommunal

Se reporter à l'Arizien n°6 paru en Janvier 2013



LE PADD: CLEF DE VOÛTE DU PLUI

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durables est la 2^e étape d'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, il est construit à partir des enjeux déterminés à l'issu du diagnostic territorial. L'étape suivante concernera la traduction sur le zonage et le règlement

Diagnostic territorial	sept 2011
 PADD	janv 2013
Règlement, Zonage ...	mars 2013
Arrêt PLU, Bilan concertation	mai 2013
Avis des Personnes Publiques	août 2013
Enquête Publique	sept 2013
Validation communautaire	janv 2014

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

Favoriser l'expansion économique

- Se positionner sur le tissu local
- Préserver l'agriculture
- Dynamiser le tourisme

Accueillir de nouveaux habitants

- Offrir une capacité d'accueil suffisante
- Permettre aux jeunes de rester
- Faciliter les investissements publics

Développer le parc de logements

- Evaluer et répondre aux demandes
- Reconquérir les logements vacants
- Intervenir contre l'habitat indigne

Des services de qualité pour tous

- Une qualité pour toutes générations
- Diversifier l'accueil de populations
- Mutualiser les équipements

Préserver le cadre rural

- Préserver un cadre de vie attractif
- Protéger les patrimoines
- Une gestion économe de l'espace
- Comblar les vides dans les villages

LE SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT

- Conforter le rôle moteur du Mas d'Azil
- Structurer une polarité commerciale sur les Bordes / Arize et conforter Daumazan / Arize comme pôle d'équipements et de services
- Structurer le développement résidentiel et permettre l'accueil de nouveaux habitants sur La Bastide de Besplas, Campagne / Arize, Gabre, Camarade, Castex, Montfa, Sabarat, Fornex, Méras et Thouars / Arize
- Organiser un rythme de croissance modéré sur Montfa et Loubaut

Ce dimensionnement du PLUI prendra en compte une hausse de population annuelle de 40 habitants sur la vallée jusqu'en 2025 avec une prévision de 260 constructions neuves sur une surface moyenne inférieure à 1200 m² et 80 logements réhabilités.

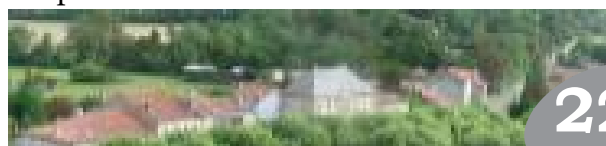
Une réservation de 60 ha à urbaniser sera nécessaire par rapport aux besoins fonciers de 30 ha intégrant la notion de rétention foncière.

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

La loi d'Engagement National pour l'Environnement Grenelle 2 impose la réalisation d'un Programme PLH en articulation d'un Plan Local d'Urbanisme à vocation Intercommunale, il se caractérise par 5 objectifs:

- 1: La Quantification de production de logements sur nos 14 communes
- 2: La programmation de logements locatifs sur les 3 secteurs de la vallée
- 3: La programmation de logements en accession sociale
- 4: la reconquête du parc vacant
- 5: La lutte contre l'habitat indigne

L'animation de ce programme permettra de mobiliser des aides complémentaires au bénéfice des propriétaires bailleurs et des propriétaires occupants .



La Vie Communale

Voeux de la municipalité 2012



Le 7 janvier, M.le Maire présenta ses vœux à la population. Un bilan des actions de l'année 2012 fut dressé et les projets pour l'année 2013 furent exposés. Nombreux furent les sabaratois venus écouter avec grand intérêt les grandes lignes choisies par la municipalité afin de faire prospérer notre petit village avec bien sûr les moyens qui sont ceux donnés à une commune comme Sabarat.

M. Le Maire et son Conseil Municipal souhaitent que tous les projets 2012 puissent être réalisés, tout sera mis en œuvre dans la mesure du possible !! La motivation ne faisant pas défaut seul le manque de subventions pourra représenter un frein à l'accomplissement des travaux

prévus.

Les adjoints, le Conseil municipal, les personnes œuvrant dans les commissions et les associations du village, le personnel communal furent remerciés pour leur travail accompli tout au long de l'année. Puis l'assemblée fut invitée à un apéritif dinatoire où tout le monde pu se régaler !



Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie



Cette année, c'est à Sabarat que les anciens combattants de la guerre d'Algérie de la vallée de l'Arize ont commémoré la fin de celle-ci. Les anciens combattants ont présenté les drapeaux à la mémoire de ceux qui sont morts, en présence de Laurent Milhorat, maire de Sabarat; R. Berdou, conseiller général; G.Dedieu, président des anciens combattants du canton du Mas-d'Azil; d'élus, familles et amis.

A la suite de cette cérémonie, le verre de l'amitié fut offert par la mairie à l'ensemble des participants au jardin du Foyer Rural.



Journées du souvenir : 8 Mai et 11 Novembre



C'est un réel plaisir de se rendre compte que les sabaratois attachent une grande importance à perpétuer le souvenir de ses morts pour la patrie.

Ainsi, que le temps soit clément ou pas, nombreuses sont les personnes présentes à se rassembler devant le monument aux morts pour les commémorations.

M. le Maire tient à les en remercier ainsi que les enfants des écoles du RPI Sabarat-Les Bordes sur Arize venus fleurir le Monument, les porte-drapeaux,

M. Vaysse et ses musiciens ainsi que le Conseil Municipal. Un merci particulier aussi aux enfants de l'école de Sabarat et leur institutrice Mme.Médilien qui pour la cérémonie du 8 mai on chanté le « Chant des Partisans ».

A l'issue des cérémonies et des discours, tout le monde fut convié à venir boire le verre de l'amitié.



Repas Inter-génération



C'est le dimanche 12 février qu'a lieu le repas intergénérationnel organisé par le CCAS.

Nos aînés ont été conviés à la salle du Langoust ainsi que tous les sabaratois désirant se joindre à eux moyennant une petite participation financière de 20 €. Comme chaque année, le prix du repas est abordable pour tous afin de ne pénaliser personne et que chacun puisse avoir la possibilité de participer.

Encore une fois, le repas fut excellent et l'animation fut assurée par Ghislaine Mucchi et Roger qui nous ont régales de chants permettant ainsi à tout le monde de participer soit en écoutant la belle voix de madame, soit en dansant.

Nous sommes heureux de constater que les habitants de notre petit village participent encore et toujours en masse à cette manifestation et aiment à perpétuer le plaisir de se retrouver pour un bon moment de convivialité.

Pour les personnes nées en 1928 et plus, n'ayant pas pu se rendre à cette manifestation, il leur a été livré un colis cadeau afin de pouvoir ainsi profiter de cette fête de début d'année.

Pour l'année 2013, il a été décidé lors de la dernière réunion du CCAS que le repas intergénérationnel ne se déroulera pas comme à l'accoutumée durant le mois de février mais plutôt courant du mois d'avril et plus exactement le 14.

A cela, deux principales raisons :

La première étant que les membres du CCAS ont jugé que la date du mois de février est trop proche des nombreux repas liés aux fêtes de fin d'année. La deuxième raison étant que le retour des beaux jours au mois d'avril incitera le déplacement d'un plus grand nombre de personnes jusqu'à la salle du Langoust ! Le rendez-vous n'est donc qu'à peine reculé et nous espérons même que l'apéritif pourra être servi dehors !



Concert au Temple



Deuxième festivité de Noël sabaratoise, le samedi 15 décembre, cette fois-ci au Temple de Sabarat avec le concert de deux chorales interprétant une multitude de chants de Noël.

Dirigées par Monique Estrade Spencer, les « Spirits and Soul » et les « Enfantastiques » ont ravi nos oreilles et notre cœur durant une heure et demie.



Même si une chorale du même style s'était déjà produite l'année dernière, la magie et l'enchantement ont tout aussi bien opéré que la première fois ! Le déplacement valait le coup d'être fait, on ne se lasse pas de ces moments d'émerveillement !

Nous avons pu nous délecter d'écouter entre autres magnifiques chants « Hallelujah », un véritable chef d'œuvre rempli d'émotion.

La soirée fut clôturée par un petit verre de l'amitié dans une ambiance bon enfant et qui a permis de prolonger l'ambiance tant appréciée des fêtes de fin d'année.

Et pour faire d'une pierre deux coups, lors de cette manifestation, une urne, gentiment confectionnée par Raphaël, fut mise à la disposition du public afin de récolter des fonds pour le TELETHON. Nous avons pu réunir la somme de 122.90€, nous vous en remercions.

Le Marché de Noël



C'est le premier week-end de décembre que c'est tenu le traditionnel Marché de Noël de la Commune de Sabarat. La Commission Animation de la Mairie de Sabarat a mis tout en œuvre afin de permettre à un maximum de personnes d'effectuer leurs achats de Noël dans une ambiance festive !

Si les visiteurs ont plutôt bien répondu présents, il est à déplorer un manque de sérieux du côté des exposants !!! En effet, ce marché ayant pour seul but le côté animation et festif, les emplacements sont donnés à titre gratuit aux commerçants qui réservent très nombreux et bien à

l'avance une place et certains, le jour J, ne viennent pas !!!

Il faut tout de même faire preuve d'un minimum de sérieux et se rendre compte du travail que cela demande aux organisateurs de placer tout le monde et de faire en sorte que tout se déroule parfaitement bien ! Des commerçants ont également été refusés par manque de place et nous nous retrouvons ensuite avec des places vacantes car les gens prévus n'ont pas dénié faire le déplacement !

Il est donc plus que certain que le marché de Noël 2013 ne se déroulera pas de la même manière, une caution sera sûrement demandée aux commerçants à l'inscription afin de garantir leur participation et afin d'éviter tous ces désagréments plus que dommageables pour beaucoup !

Mis à part ces quelques soucis d'intendance, la journée fut très agréable avec vers midi des chants de Noël interprétés par la chorale des « Zenfantastiques » dirigée par Monique Estrade Spencer et dans l'après midi de la musique et un mini spectacle de marionnettes offert par une troupe d'artistes locaux !!!

Merci à tous pour cette magnifique journée ouvrant les festivités de fin d'année!



Arbre de Noël



Les vacances de la Noël ont bien débuté pour les petits sabaratois !!! C'est le samedi 22 décembre que leur journée de Noël a eu lieu !!!

Cet après midi récréative a débuté comme l'année dernière avec la possibilité de se faire maquiller par Coline, une véritable artiste !!!!

Puis un spectacle de Magie et de Chants exécutés par le « Duo Sial » a ravi petits et grands !!!



Vers 17h, arrivée pleine de surprises de Monsieur le Père Noël sur son tracteur cette fois-ci !!!! Tous les moyens sont bons pour venir ravir nos petits bambins qui lui réservèrent un accueil plus que chaleureux !!!! Il leur rendit bien en leur

offrant bonbons et cadeaux et une super photo avec lui, pour le souvenir ...

Enfin un délicieux et abondant goûter fut offert aux petits comme aux grands !!!!!

Un grand merci aux personnes dévouées qui comme d'habitude ont permis que tout le monde se régale et passe une bonne journée !!! Elles se reconnaîtront ...



La Vie Associative

Un grand merci à tous les bénévoles des associations, les présidents, mais également toutes les personnes qui collaborent à la vie associative de Sabarat.

Cette vie associative est notre grande richesse, elle est ouverte à tous, habitants d'ici ou d'ailleurs. Elle permet de créer des liens et procure du plaisir aux participants. Des activités il y en a pour tous, jeunes et moins jeunes. Un grand merci à vous tous qui avez le souci des autres, votre action participe au bien vivre ensemble.

Encore une fois Bravo à tous et donc : MERCI.

Le Comité des Fêtes

SUBVENTION
2012
4 200€



Le comité des fêtes de Sabarat souhaite une très bonne année et une très bonne santé à toute la population du village ainsi qu'à tous ses amis !

L'association a organisé comme chaque année la fête du village avec succès malgré une mounjetade humide mais grâce aux habitants, les amis et les membres du comité le déménagement s'est passé dans la convivialité et le repas dans le respect des traditions.

Les trois soirées ont eu le droit à leurs quelques gouttes de pluie mais ont réussi à se dérouler dans la joie et la bonne humeur de tous.

Le concours de pétanque comme à son habitude s'est déroulé sous les platanes de la très belle place du Coustou et s'est terminé par l'apéritif offert par le comité des fêtes aux villageois où même son président a pu faire un concert avec son groupe de musique.



Une nouvelle animation est venue se greffer à la fête un baby foot humain !! On peut dire que tout le monde s'est bien amusé.

Enfin la fête s'est achevée par une superbe retraite au flambeau, un magnifique feu d'artifice et une soirée bal musette où nos anciens se sont bien régalés.

Le comité des fêtes remercie beaucoup tous les nouveaux membres qui sont venus consolider l'équipe et tous les amis qui sont toujours là pour donner un coup de main.

Sur ceux le comité des fêtes est plus que jamais motivé pour vous organiser des animations tout le long de l'année qui nous arrive.



La Chasse



ACCA Sabarat

Président : FERNANDEZ Sébastien
Secrétaire : MAGUERIGUI Dominique
Trésorier : CAUSSATIERE Pierre

SUBVENTION
2012
250€



Vice President : LAC Christian
Secrétaire Adjoint : MARIS Cyril
Trésorier Adjoint : MISEROLE Fabrice

Petite commune de 926 ha voit de plus en plus son territoire fondre comme neige au soleil.

3 mars 2011 : journée de chasse de 8 communes formant le G.I.C., tout le monde était content, le repas réussi. Merci les bénévoles

Plan de chasse : 6 lièvres, 6 cerfs, 8 biches, 20 chevreuils et 15 sangliers prélevés.

Destruction des nuisibles : 5 fouines, 35 ragondins, 2 rats musquets, 36 pies.

Le tout afin de réguler les espèces.

9 mars 2013 : repas de chasse à Sabarat, salle du Langoust.

Le mot du Président : je regrette le manque de conscience des chasseurs car sans une A.C.C.A. forte une régulation saine, réfléchie cela est le devoir de tous.

Les chasseurs de Sabarat et moi-même, vous présentent meilleurs vœux, santé à vous tous.

Le Président



Société de Pêche Goujon de l'Arize Section Sabarat

SUBVENTION
2012
250€

Président : PECCOLO Daniel
Secrétaire : PUIGCERNAL Joseph
Trésorier : MASSAT Alain
Garde Pêche Particulier : SUTRA Jacques



Malgré les efforts de la société, le nombre de pêcheurs décroît, heureusement que le parcours « no kill », pêcher « sans tuer », remise à l'eau obligatoire est fréquenté par des passionnés de cette pratique de pêche qui créent une animation sur ce parcours ; pour preuve la journée féminine du 19 mai 2012 ayant regroupé plus de vingt personnes.

Il a été déversé en amont du parcours, jusqu'au barrage 65 kg de truites arc en ciel. Dans la partie aval « no kill », 160 kg de truites arc en ciel, fario et géniteurs.

Nous tenons à remercier la municipalité pour son aide. Félicitations à Messieurs MASSAT et PUIGCERNAL, décorés par la Fédération de Pêche et le Club Halieutique pour leurs bons et loyaux services depuis plus de trente ans.

Les cartes de pêche 2013 seront en vente chez Monsieur Jacques SUTRA domicilié à Sabarat, route du Carla Bayle ou sur le site internet www.macartedepeche.fr en mentionnant Société de Pêche « Goujon de l'Arize ».

Meilleurs vœux à tous et bonne pêche 2013.





**SUBVENTION
2012
400€**



Le comité de pétanque est attristé par le départ de deux copains de jeu.

Effectivement Aimé Révocat et Louis Alcantara dit « Lilou » nous ont brusquement quittés, et c'est avec une grande émotion que nous nous joignons à la tristesse de la famille.

Avant de vous présenter le bilan de la saison 2012, comme il se doit, je vais tout d'abord adresser mes vœux à vous toutes et tous et que cette nouvelle année vous soit la plus prospère.

Pour le bilan financier, vous trouverez le tableau faisant référence à nos activités avec leurs rentrées d'argent, que j'ai commenté lors de l'Assemblée Générale qui s'est déroulée le Dimanche 20 Janvier. Pour la saison 2013, le bureau se compose :

Président d'honneur : Mr Laurent Milhorat
Président actif : Mr Didier Rey
Secrétaire : Mme Pascale Vergé
Trésorier : Mr Bernard Crouzet
Membres : Mlle Céline Vergé
Mr Fernand Rey



Nature de l'opération	Recette	Dépense
Subvention	250	
Licences U.S.M.B.P.		460
Licences S.O.C	520	
Frais de concours 2012		20
Divers sur l'année 2012 :		
Assemblée générale S.O.C 2011		75,66
Tombola		40
Frais de compte		15,1
Timbres		22,55
Jambon (LOTO des écoles)		49,77
Souvenir Aimé Révocat		80
Souvenir Louis Alcantara		80
Repas District		50
CONCOURS		
Samedi 25 Février (Trip./Mise 150 Euros)		
Fond de caisse		500
Boissons		207,62
En caisse	968	
Samedi 16 Juin (Feu de la St Jean)		
Fond de caisse		350
Boissons		300,62
En caisse	641	
Samedi 24 Novembre (Trip./Mise 150 Euros)		
Fond de caisse		450
Boissons		96,33
En caisse	770	
TOTAL	3149	2797,65

Bénéfice 2012 : 351,35 €
TOTAL : 4459,28 €

Compte : 2217,21 €
Livret : 2242,07 €

Pour les retardataires ou les nouveaux joueurs vous pouvez nous rejoindre auprès de Mr Fernand Rey qui fera le nécessaire.

Je voulais remercier la participation des villageois lors du Feu de la Saint Jean qui, pour la première fois, s'est effectué sur la place du Coustou.

Bravo aux vainqueurs « Mme Evelyne Massat et Mr Bernard Maris » et aux finalistes « Mlle Géraldine et Mr Georges Sutra : JOJO »

Le Président
REY Didier



Le Foyer Rural

SUBVENTION
2012
400€



Le 20 janvier, à la salle du Langoust, un bal a réuni les amateurs de danses rétro.

Début février, la sortie à Beille a permis de retrouver des adhérents des autres Foyers Ruraux d'Ariège.

En avril, nous avons noté : le 9, la traditionnelle omelette que nous avons dégustée dans le petit jardin du Foyer Rural et le 21, le loto.

Le 28 mai, pour le vide-greniers, ils étaient nombreux, exposants et visiteurs, achetant ou vendant, à l'Ario et au Coustou.

Le 10 juin, Elisabeth Bruel, une jeune pianiste-chanteuse nous a interprété avec beaucoup de talent, des chansons de Véronique Sanson, au Temple de Sabarat Le 21 juin, pour la fête de la musique, les amateurs de danses se sont retrouvés à la salle du Langoust pour un bal avec Alain et Sophie, musicien et chanteuse.



Le 6 octobre s'est tenue l'Assemblée Générale ; le Conseil d'Administration est ainsi constitué: Laurent Milhorat (Maire et Président d'honneur), Berthe Marrot (présidente), Marie-Christine Muñoz (vice-présidente), Evelyne Baquié (secrétaire), Nicole Hernandez (secrétaire-adjointe), Anne-Marie Calmejane (trésorière), Jacqueline Fernandez (trésorière-adjointe), Yvette Crouzet et Emilienne Rey.

Le 25 octobre, une sortie au théâtre a été organisée. Pour 25 €, voyage depuis Sabarat compris, on pouvait aller voir la comédie : Le clan des veuves à la Grande Halle de L'Union.

Le 6 décembre, de nombreux adhérents ont écouté avec plaisir des chants de Noël interprétés par Isabelle Aubret et le Kumisa Quartet, dans la cathédrale de Foix.

Le 31 décembre, comme en 2011, un petit apéro-dîatoire permettra aux adhérents qui le souhaitent de terminer en fête l'année 2012.

L'Observatoire de Sabarat



SUBVENTION
2012
250€



Un seul observatoire astronomique existe en Ariège, c'est celui de Sabarat et le 10 Septembre une soirée portes ouvertes pour les habitants de la commune a été l'occasion d'inaugurer une plaque à la mémoire du pasteur Richardot, fondateur de cet observatoire inauguré il y a 20 ans déjà ..

En 2011, 12 séances ont été consacrées à l'initiation de 250 scolaires et 14 soirées publiques ont permis d'accueillir plus de 300 personnes curieuses et motivées pour trouver leur place dans l'Univers. L'observatoire était bien sûr ouvert pour voir la Nuit des Etoiles (filantes) les 6 et 7 Août, participer au Jour de la Nuit avec extinction de l'éclairage public le 1er Octobre, et observer les Dragonides le 8 Octobre.

Par ailleurs, l'observatoire est partie prenante à la manifestation nationale de la Fête de la Science, et a tenu 3 jours un stand aux Forges de Pyrénées à Montgaillard et 2 jours au centre de Congrès de la Diagona à Labège-Innopole pour parler de la chimie de la vie dans l'Univers.

Des travaux de remise aux normes électriques du bâtiment ont eu lieu et bientôt un deuxième point d'observation va être installé dans le périmètre du site.

Vous êtes bien sûr tous invités à faire la promotion de ce pôle culturel valorisant pour notre commune.



Association Moto Course



**SUBVENTION
2012
250€**

Compte rendu de l'assemblée générale 2012

Le 9 décembre 2012 à 10 heures s'ouvre l'assemblée générale de l'AMC

Une vingtaine de membres étaient présents

Jean Marc ouvre l'assemblée générale en évoquant les activités de l'année.



Nous avons 40 membres cette année dont trois ont une licence UFOLEP

Plusieurs réunions ont été organisées: les 25 mars, le 17 juin et le 16 septembre

La printaniale le 20 mai a réuni dix personnes sous un temps pluvieux mais avec une très bonne ambiance

Sortie à Os de Civis les 23 et 24 juin 10 participants

Sortie en Aveyron, pour le rallye du Dourdou les 13, 14, et 15 juillet

L'équipage Laur Ferrieu devient champion de France malgré un sérieux accident au rallye du Morvan

<http://teamlaurferrieu.com/> vous y verrez le nouveau side-car en préparation

Sortie à Anzanigo les 10, 11 et 12 août pour une virée qui devient mythique....

Le Bonnie Run réunit le 7 octobre 25 participants pour une virée qui reste mythique !

Trial plusieurs sorties des membres de l'association, notamment au Ventoux

Plusieurs membres ont passé le Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste (CASM) avec succès

Joël présente le bilan financier, le bilan est positif cette année contrairement aux années précédentes, nous disposons d'une recette totale de 3765€. Il demande cependant qu'un trésorier adjoint soit nommé pour l'aider dans sa tâche. Mickael se propose et est élu trésorier adjoint. Le restant du bureau reste inchangé.

Prévisions pour 2013

Réunions prévues pour les 3 mars, 2 juin, et 8 septembre

Printaniale le 28 avril

Week End à la mer le 30 juin

Sortie en Aveyron, pour le rallye du Dourdou courant juillet

Sortie à Anzanigo du 15 au 18 août

Bonnie Run le 6 octobre 25



Dans l'esprit du bonnie Run Jean Marc propose une sortie qui pourrait s'appeler Speedy Streep Rallye au printemps, le 26 mai

Une discussion s'en suit au sujet du trial. Il est essentiel de trouver quelques membres pour des sorties et pour réétudier la possibilité d'aménager une pise sur l'ancien site de Sabarat. Une première ébauche pourrait être trouvée en organisant une démonstration de Trial en collaboration avec le comité des fêtes de Sabarat. Vincent se charge de prendre contact.

Le prix de l'adhésion reste de 20 € et l'ensemble licence UFOLEP trial +AMC passe à 70 €, donc pour les absents de l'AG envoyez votre adhésion à Joël ou s'ils passent à Sabarat à Jean Marc qui transmettra.



Sabarot le 11 décembre 2012

Le secrétaire



L'année scolaire a été riche en sorties, sportives comme culturelles.

L'école adhère à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré). Grâce à cela, les élèves ont pu participer à deux journées sportives.

La première rencontre, une épreuve d'orientation, s'est déroulée à Pailhès, mi-mai : les élèves, par petits groupes, ont dû réaliser des circuits de petite randonnée (11 km environ le matin, 6 l'après-midi), aidés de cartes et d'indications écrites.

La deuxième rencontre s'est déroulée sur les installations sportives du Mas d'Azil. Les élèves ont essayé toutes sortes de sports : les classiques courses de vitesse, sauts en hauteur, sauts en longueur, courses d'obstacles, mais aussi échasses et pétanques!

Côté culturel, l'école participe à l'opération « Ecole et cinéma ». Les élèves sont allés à trois reprises au cinéma du Mas d'Azil. Ils ont visionné « Azur et Asmar », « La Belle et la Bête », et une série de courts-métrages.

Avec l'école de Les Bordes sur Arize, les élèves sont allés au Mas d'Azil à la découverte du sentier de Pierre.

Enfin, pour la sortie de fin d'année, le RPI s'est déplacé jusqu'à Toulouse, où nous avons visité le muséum d'Histoire naturelle et pique-niqué au jardin des Plantes.

Toutes ces sorties ont été financées par la coopérative scolaire, et ont donc pu se faire grâce aux différentes actions (marché de Noël, loto), aux dons et aux subventions.



Agenda

Mairie

Le 14 Avril 2013 : Repas Intergénérationnels

Le 8 mai 2013: Armistice guerre 1939/1945

Le 11 novembre 2013: Armistice guerre 1914/1918

Le 7 Décembre 2013 : Marche de Noël

Vacances scolaires d'hiver 2013 : Arbre de Noël du CCAS la commune

Comité des Fêtes :

Samedi 16 Février : Carnaval

Samedi 16 Mars : Loto

Fêtes de la Saint Anne : les 26,27 et 28 Juillet 2013,

Sabarat Olympic Club Pétanque :

Samedi 23 Février : Boulodrome du Mas – 4 parties - 150 € - Triplette

Jeudi 9 Mai : Sabarat - 4 parties - 150 € - Triplette

Juin 2013 : Concours Feux de la Saint Jean

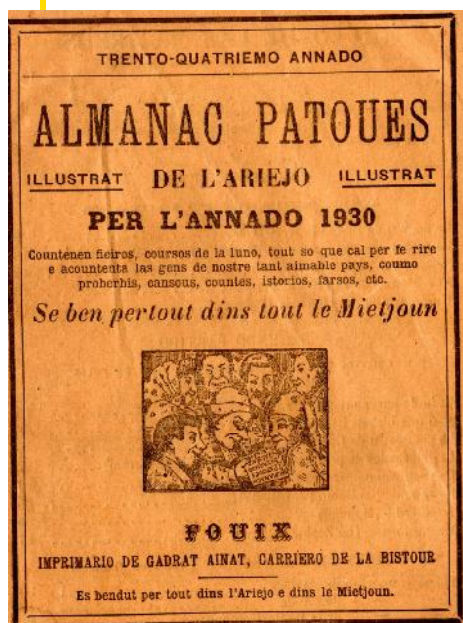
Samedi 24 Novembre : Boulodrome du Mas – 4 parties -150 €– Triplette

Août 2013 : Concours + repas inter-villageois

Observatoire :

Soirées d'observation, Stage de perfectionnement en astronomie.

Renseignements et Calendriers sur <http://www.observatoire-sabarat.com>



L'Amanac Patoues de l'Ariejo
Périodique fondé en 1891 par
l'imprimeur Léon Gadrat et
rédigé en occitan, annuel. Fin de
la publication vers 1936 .

Coutenen fieiros, cursos de la
luno, tout so que cal per fe rire e
acountenta las gens de nostre tant
aimable pays, coumo proberbis,
cansous, countes, istorios, farsos,

TRADUCTION EFFECTUÉE
Par Jean Louis

SOUNET A L'ALMANAC PATOUES Sonnet à l'Almanach Patois

*Dins un bosc desertat, sans cansous et sans amo,
Un joun un aousel ben, bastis un nis, y poun.
Les pitchous espeillits, la tristesso se foun,
Et le bosc tressaillis de cants blus dins la ramo.*

*Le patouès, el tabès, éro coum' uno lamo
Roubillado, coum'un sac cendrés sans noun.
Ero'n bosc sans aousels per fioula tout le joun
Pas cap de musiciens per y mounta la gamo.*

*Un matis, debès Fouich, un libré nous arribo,
Ecrit dins le parla que s'entend su la ribo;
Et toutis escoutan aquelo douço bouès.*

*Uno tendro cansou bob dins las campagnos,
Nostro sounoro lengo engrano sas iragnos,
Et nostre cor palpito : es l'almana patoués!*

Joseph Delteil est un écrivain et poète né le 20 avril 1894 à Villar en Val dans
l'Aude et mort le 16 Avril 1978 à La Tuilerie de Massane, à Grabels dans l'Hérault

Dans un bois déserté , sans chansons et sans âme,
Un jour vint un oiseau, y bâtit son nid et y pond.
Les petits sont joyeux, la tristesse se fond,
Et le bois résonne de chants bleus dans la ramure.

Le patois, lui aussi, était comme une lame
Rouillée, comme un sac de cendres sans nom.
C'était un bois sans oiseaux pour siffler tout le jour
Pas un seul musicien pour y monter la gamme.

Un matin, Depuis Foix, un livre nous arrive,
Ecrit dans la langue qu'on entend sur la rive;
Et tous écoutent cette douce voix.

Une tendre chanson court dans les campagnes,
Notre langue sonore balaie ses toiles d'araignées,
Et notre cœur palpite : c'est l'Almanach Patois !